

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 19 février 2024

### Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

**Présent(e)s :** Mesdames Françoise SPANNENTE, Brigitte PULCINI, Alexandra LACANALE, Alexandra AUGUSTE, Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Bertrand GRIMAUULT, Jacques AMBRE.

#### **Procurations :**

Mme Anne HOARAU ayant donné procuration à Mme Brigitte PULCINI.

M. COLL ayant donné procuration à M. Jean-Pierre HUMBERT.

Mme Audrey CAPELLA ayant donné procuration à Mme Alexandra LACANALE.

M. Sébastien CAULT ayant donné procuration à M. Philippe PETIT.

**Secrétaire de séance :** M. Philippe PETIT.

### **Ordre du jour**

#### ✓ **Déclaration d'intention d'aliéner**

1. Vente GELIN /DE BRITO Samuel et Jessica-1382 Route des Dombes-Parcelle cadastrée AC 0015 de 1 615 m<sup>2</sup>- maison de 4 pièces pour 335 000 €.  
La commune n'exerce pas son droit de préemption.
2. Vente Consorts Soquet/Jennepin et Yonnet- Parcelle cadastrée C 353-pour 25 000 €- Remise fermée avec hangar-Mas Pugues.  
La commune n'exerce pas son droit de préemption.
3. Vente Marchis-Douvre/ANDREANI- parcelle cadastrée AD 347et 336 de 1011 m<sup>2</sup>- 239 rue du lotissement le rivage de l'Ain - maison pour 377 000 €.  
La commune n'exerce pas son droit de préemption.
4. Vente SAS REVANCHE – parcelle cadastrée B 99-B 100-B 101- Terrain à bâtir de 862 m<sup>2</sup> - Mas Pugues pour 110 000 €.  
La commune n'exerce pas son droit de préemption.

#### ✓ **Convention de garde temporaire relative à l'accueil et à la garde des animaux errants ou dangereux à destination d'une fourrière ou d'un refuge.**

Monsieur le Maire explique que face à des problématiques toujours plus importantes d'animaux errants, il est proposé de recourir à la garde temporaire et l'accueil avec la structure « La Passe de L'Eider ».

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention ayant pour objet l'accueil des chiens et chats errants et ou dangereux et l'exploitation d'une fourrière animalière concernant lesdits animaux recueillis sur le territoire de la commune dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur résultant des articles L.211-11 et L 211-24 à L211-26 du code rural.

Monsieur le maire propose de signer la convention annexée à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

#### ✓ **Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Rives de l'Ain pour participation au loyer.**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Rives de l'Ain par convention a fixé

la participation annuelle pour le loyer, le chauffage, l'électricité, le téléphone, et le ménage du local à 3 000,00 €.

Compte tenu du changement de nom et de l'adhésion de trois nouvelles communes, il convient de signer une nouvelle convention.

**DECIDE** de demander une participation annuelle au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Rives de l'Ain pour le loyer, le chauffage, l'électricité, le téléphone et le ménage du local,

**FIXE** cette participation à 3 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

✓ **Désignation d'un membre pour siéger au conseil d'exploitation de la régie du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Rives de l'Ain.**

Monsieur le maire rappelle que Messieurs P. Petit, J. Ambre et lui-même ainsi que Mrs Coll, Cault et L'Herbette en tant que suppléants sont délégués au SIEPRA il convient de désigner une 7<sup>ème</sup> personne pour siéger au conseil d'exploitation de la régie des trois communes de Chalamont, Châtillon la Palud et Saint Maurice de Rémens.

Monsieur le maire fait appel à candidature Mme Françoise Spannente se propose.

Madame Françoise Spannente est élue à l'unanimité pour siéger au conseil d'exploitation de la régie du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Rives de l'Ain.

✓ **Devis pour l'entretien du marquage horizontal.**

Monsieur le maire précise que l'entretien du marquage au sol et de la signalétique horizontale doit être effectué sur une partie de la commune.

Deux propositions nous ont été transmises :

LDV Signalisation : pour un montant de 4714,80 € HT

Linéax : pour un montant de 7 366,95 € HT.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la proposition des deux entreprises.

**RETIENT** la proposition de l'entreprise LDV Signalisation : pour un montant de 4 714,80 € HT

✓ **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'effectuer des travaux sur la chaussée de différentes voies communales.

L'entreprise Eiffage nous a transmis un devis pour intervenir sur la voirie communale afin d'effectuer le rebouchage des nids de poules.

Un montant de cette prestation s'élève à 5 670,00 H.T.

**RETIENT** le devis de travaux de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 5 670,00 H.T.

Adopté à l'unanimité.

✓ **Plan local d'urbanisme : Projet de Pont Loup**

Monsieur le maire présente le projet d'organisation d'événementiel à Pont Loup.

Ce projet nécessite une modification du PLU en permettant dans le règlement de la zone N, le changement de destination à vocation touristique des bâtiments repérés au plan de zonage, à condition que ce changement de destination ne compromette ni l'exploitation agricole ni la qualité paysagère du site et qu'il soit soumis à l'avis conforme de la CDPENAF conformément au code de l'urbanisme.

Adopté avec 3 CONTRE et 8 POUR.

✓ **Questions diverses**

**Clôture de la séance à 21h20.**